

**Réglementation à prendre en compte pour l'entrée sur le territoire allemand après la classification de la France en zone à fort taux d'incidence**

1. **DEA (déclaration numérique d'entrée sur le territoire)** : Obligation de déclaration préalable à l'entrée sur [www.einreiseanmeldung.de](http://www.einreiseanmeldung.de). En cas d'infraction, une interdiction de transport individuel peut être imposée.  
Exceptions : Séjours jusqu'à 24h, transit direct (p.ex. à l'aéroport) et délégations du gouvernement allemand au terminal gouvernemental.
2. **Obligation de (produire) un résultat de test** : Obligation d'être muni d'un test rapide antigénique ou PCR datant de 48h maximum et dont le résultat est négatif. En cas d'infraction, une interdiction de transport individuel peut être imposée.  
Exceptions : Salariés du transport de marchandises et de passagers à l'entrée pour une durée maximale de 72h s'il existe un concept de protection et d'hygiène ; transit direct (p.ex. à l'aéroport) ; délégations gouvernementales au terminal gouvernemental (séjour de moins de 72h) et autres raisons valables au cas par cas selon les autorités des Länder (diplomates, frontaliers, rassemblement).  
Des exceptions supplémentaires peuvent être définies par les autorités des Länder.

*Exceptions supplémentaires en vertu de la réglementation des Länder :*

SARRE	BADE-WURTEMBERG	RHENANIE-PALATINAT
<p>Les dérogations aux obligations de dépistage et de quarantaine de la Sarre prévues pour les zones à fort taux d'incidence ne s'appliquent pas en raison de la frontière immédiate et exclusive avec le département de la Moselle classé zone à variantes de virus tant que ce classement persiste.</p>	<p>Obligation de dépistage réduite pour la population frontalière (résidant en Allemagne) et les travailleurs frontaliers (résidant en France), à condition qu'il y ait un motif valable certifié (par l'employeur, client), tests 2x par semaine ou 1x si l'entrée a lieu sur deux jours consécutifs.</p> <p>S'applique aux activités professionnelles, aux études ou à la formation.</p> <p>Possibilité d'effectuer le test immédiatement après l'entrée.</p> <p>Tests gratuits dans le BW pour les frontaliers/travailleurs frontaliers (dans les structures établies).</p>	<p>Selon le décret relatif à l&gt;Allgemeinverfügung pour les Landkreise ayant une frontière directe avec la France (Département Bas-Rhin - GER, SÜW et SWP) :</p> <p>Obligation de dépistage réduite pour la population frontalière (résidant en Allemagne) et les travailleurs frontaliers (résidant en France), à condition qu'il y ait un motif valable certifié (par l'employeur, client), tests 2x par semaine ou 1x si l'entrée a lieu sur deux jours consécutifs.</p> <p>S'applique aux activités professionnelles, aux études ou à la formation.</p> <p>Possibilité d'effectuer le test immédiatement après l'entrée.</p>
	<p>Obligation de dépistage réduite pour la famille proche (visite de membres de la famille au premier degré, du conjoint, du partenaire ou du concubin ne faisant pas partie du même foyer ou en raison d'une garde partagée ou d'un droit de visite): tests 2x par semaine ou 1x si l'entrée a lieu sur deux jours consécutifs.</p> <p>Possibilité d'effectuer le test immédiatement après l'entrée.</p>	
	<p>Pas de test dépistage pour la police, les pompiers et les services d'urgence en action.</p>	

**3. Obligation de quarantaine (selon le règlement-modèle fédéral) : en principe 10 jours** avec possibilité de se libérer grâce à un test négatif à partir du **5<sup>ème</sup> jour**.

Exceptions : **entre autres**, toute activité de voyage dans le cadre du petit trafic frontalier avec les pays voisins pour une durée maximale de 24h (professionnelle ou privée sans aucune restriction) ; les frontaliers/travailleurs transfrontaliers ; le transit direct (p.ex. à l'aéroport).

Séjour jusqu'à 72h pour les visites de parents du 1er degré, les personnes ayant une activité dans le domaine de la santé, les salariés du transport de marchandises et de passagers, les hauts représentants de l'Etat, s'il existe un concept de protection et d'hygiène.

Avec un résultat de test négatif : personnes nécessaires au maintien du fonctionnement de l'État (activité indispensable au système), visites pour raisons familiales, activité obligatoire nécessaire (jusqu'à 5 jours), participants/participantes à des manifestations sportives internationales,

En outre, les personnes conformément à l'article 54a IfSG (exécution par les forces armées allemandes), les forces armées, les travailleurs saisonniers sous certaines conditions, d'autres motifs d'entrée valables sur demande pour les cas exceptionnels

Exceptions supplémentaires/divergentes en vertu de la réglementation des Länder :

SARRE	BADE-WURTEMBERG	RHENANIE-PALATINAT
Les dérogations aux obligations de dépistage et de quarantaine de la Sarre prévues pour les zones à fort taux d'incidence ne s'appliquent pas en raison de la frontière immédiate et exclusive avec le département de la Moselle classé zone à variantes de virus tant que ce classement persiste.	Aucune possibilité de raccourcir la durée de quarantaine pour les personnes provenant de zones à fort taux d'incidence	
	Maintien de la règle des 24 heures avec une restriction régionale pour le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que les régions frontalières suisses, autrichiennes et le Liechtenstein Maintien de la règle des 24 heures également à l'inverse (pour des séjours dans des zones à risque) - si le passage de la frontière n'est pas effectué principalement pour des raisons touristiques ou pour faire des achats.	
	Transit uniquement sans escale de transit	Transit uniquement sans escale de transit
		Pour les séjours de moins de 72 heures dans les zones à fort taux d'incidence
	Les personnes convalescentes depuis au moins 21 jours et au maximum 3 mois.	

SARRE	BADE-WURTEMBERG	RHENANIE-PALATINAT
	En cas d'entrée en raison d'un traitement médical urgent	En cas d'entrée en raison d'un traitement médical urgent
	En cas de respect des concepts de protection et d'hygiène appropriés les eurodéputés représentant le ou résidant au Bade-Wurtemberg qui ont été obligés de séjourner dans une zone à risque pour l'exercice de leur fonction.	
	Les personnes indispensables au bon déroulement d'une audience.	
	Moyennant preuve de test, les policiers ainsi que les pompiers, les services d'urgence et les organisations et institutions d'entraide en cas de catastrophe.	Les policiers en cours de service
	Les personnes qui, en tant qu'élèves d'un internat, rendent visite à leur famille au premier ou au second degré à intervalles réguliers (avec concept de protection et d'hygiène).	Les personnes entrant au titre de l'assistance ou pour la prise en charge d'une personne vulnérable. (avec un test négatif) ;
	Les personnes qui sont envoyées par le Land de Bade-Wurtemberg pour exercer leurs fonctions dans une zone à risque et qui doivent y séjourner pour l'exercice de leurs fonctions (avec concept de protection et d'hygiène).	
		Les personnes entrant aux fins d'études ou d'éducation pour un séjour d'au moins trois mois (avec un test négatif) ;